

ÉDITORIAL

- 330 ♦ **Propriétés intellectuelles voyage et pose ses valises au Portugal**
Solenne Fleytoux

- 331 ♦ **Editorial de apresentação**
Miguel Lourenço Carretas
et Manuel Lopes Rocha

DOCTRINE

- 332 ♦ **La saisie-contrefaçon devant la Juridiction unifiée du brevet**
Pierre Véron
Nicolas Bouche
- « L'accord du 19 février 2013 sur la Juridiction unifiée du brevet, créant une « juridiction commune » à vingt-cinq des États membres de l'Union européenne pour le règlement des litiges en matière de brevets d'invention, n'entrera pas en vigueur, au plus tôt, avant la fin de l'année 2015. Mais ses règles de procédure s'élaborent progressivement, au fur et à mesure des différents projets de règlement de procédure. Il est aujourd'hui possible d'étudier comment la saisie-contrefaçon, ce mécanisme si central de la preuve de la contrefaçon des droits de propriété intellectuelle en droit français, sera mise en œuvre devant la Juridiction unifiée du brevet. »

- 345 ♦ **Les marques vinicoles Théorie et pratique**
Éric Agostini
- « Les marques vinicoles sont tributaires de la complexité de la réglementation de l'étiquetage. Il en résulte des difficultés spécifiques aux stades du dépôt et de la défense de ces marques. »

- 367 ♦ **État des lieux de la protection des numéros et tours de cirque par le droit d'auteur et les droits voisins**
Philippe Mouron
- « La protection des numéros et tours de cirque par le droit d'auteur et les droits voisins s'avère plus délicate qu'il n'y paraît. Si les textes, tant nationaux qu'internationaux, semblent réserver une place à ces créations au rang des œuvres de l'esprit, celle-ci n'a été que récemment consacrée par le droit positif. Les spécificités propres aux arts du cirque expliquent ce long désintérêt. Pourtant, celles-ci ne sont nullement de nature à exclure l'originalité dans la création circassienne, comme la jurisprudence l'a démontré. Il importe d'en prendre conscience, alors que les arts du cirque »

continuent d'évoluer et de s'ouvrir à de nouveaux procédés de communication, augmentant ainsi les risques de contentieux.

- 382 ♦ **Le futur système de protection des inventions par brevets dans l'Union européenne : un exemple d'intégration (re-)poussée ?**
Hanns Ullrich

« À l'heure d'une crise profonde de l'intégration européenne, le monde du droit des brevets s'attend à la mise en œuvre définitive d'un système de protection des inventions par des brevets européens unitaires. Mais alors que l'Organisation européenne des brevets et un Comité préparatoire particulier cherchent respectivement à mettre en place le plus rapidement possible les dispositifs pour la délivrance de brevets européens à effet unitaire et pour le fonctionnement de la future Juridiction unifiée du brevet, le nouveau système reste controversé tant en ce qui concerne sa praticabilité qu'en ce qui concerne sa légalité. Il semble donc utile de placer le brevet européen à effet unitaire dans son contexte politico-juridique plus large afin de mieux pouvoir mesurer ses avantages et ses inconvénients, sa compatibilité avec l'ordre juridique de l'Union et sa légitimité au regard de l'intégration européenne. »

CHRONIQUES

- 386 ♦ **Droit d'auteur et droits voisins**
André Lucas
Jean-Michel Bruguière
- 408 ♦ **Droit des marques et autres signes distinctifs**
Adrien Bouvel
Julien Canlorbe
Bertrand Geoffroy
- 429 ♦ **Droit des dessins et modèles**
Patrice de Candé
Charles de Haas

PRATIQUE ET CONTRATS

- 469 ♦ **Protection et défense des marques en Chine**
Guillaume Marchais

ACTUALITÉ

- 473 ♦ **Tour d'horizon jurisprudentiel Droit des marques : le risque de confusion**
- 389 ♦ **Publications récentes**

Nouveauté